



L'institut national de la recherche agronomique s'engage, aux côtés du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, pour les insectes pollinisateurs sauvages, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre en faveur de ces espèces.

LA POLLINISATION ET LES ENJEUX DE SA PROTECTION ET DE SA VALORISATION

On constate un déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec une chute des effectifs plus ou moins marquée selon les espèces. Les causes du dépérissement de ces insectes désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires.

Sauvegarder ces espèces et le service de pollinisation qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Les enjeux sont en effet majeurs. Car si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines : ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

LES ENJEUX DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS

Compte tenu de l'importance de la pollinisation, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté au conseil des ministres du 20 mai 2015 un Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages.

Ce plan national d'actions n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- ❖ en préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- ❖ en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

Il s'agit bien d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à la forêt, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

L'ENGAGEMENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE AUX COTES DU MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages piloté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'Institut national de la recherche agronomique soutient les actions du Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages portant sur la recherche afin d'améliorer les connaissances sur ce groupe fonctionnel et d'aboutir à des solutions opérationnelles pour les agronomes, les apiculteurs et les biologistes de la conservation.

Les résultats des travaux de l'Institut national de la recherche agronomique, menés en partenariat (organismes de recherche, agences nationales, instituts techniques, etc.), en particulier dans les centres de l'Institut national de la recherche agronomique de Provence – Alpes – Côte d'Azur (UR Abeilles & Environnement, Avignon, siège de l'Unité Mixte Technologique « PRaDE »), de Poitou-Charentes (UE Entomologie, Le Magneraud) et de Toulouse – Midi-Pyrénées (UMR AGIR Agroécologie-Innovations-Territoires, Castanet-Tolosan) seront d'un grand intérêt pour progresser dans les domaines suivants :

- ❖ impacts de l'artificialisation des terres (intensification agricole, urbanisation) sur la biodiversité, en s'intéressant aux pollinisateurs et au service écosystémique de pollinisation ;
- ❖ rôle des insectes dans la pollinisation des cultures et de la végétation des zones non agricoles (urbaines et naturelles) ;
- ❖ bases théoriques de l'écologie de l'approvisionnement chez les abeilles dans une diversité de systèmes de culture, afin de permettre l'élaboration de solutions opérationnelles par les acteurs, notamment agronomes, apiculteurs et biologistes de la conservation ;
- ❖ interactions pollen-abeilles-pistil, écologie et butinage des abeilles en lien avec l'activité pollinisatrice qui en résulte, modes de dispersion du pollen et des gènes qui en résultent.

Des projets particuliers pourront faire l'objet de conventions spécifiques entre le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'Institut national de la recherche agronomique, comme c'est déjà le cas pour le projet FlorAbeilles.

L'Institut national de la recherche agronomique est membre du comité de pilotage du plan national d'actions.

Fait à Paris, le 9 février 2016

**La ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie**



Ségolène ROYAL

**Le président directeur général
de l'Institut national de la recherche
agronomique**



François HOULLIER